



Sous-Direction des Polices Sanitaires,
Environnementales et de Sécurité
Bureau des Polices de l'Environnement
et des Opérations Funéraires
Affaire suivie par : Sandrine CHUPEAU
Nos réf. : TNC 19-004

Paris, le **30 AVR. 2024**

**DECHETS
EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE COLLECTE, DE TRANSPORT PAR ROUTE, DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS**

**RECEPISSE DE DECLARATION
N° TNC 19-004**

Le préfet de Police,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V – Titre IV - chapitre 1^{er}, relatif aux déchets et ses articles R.541-50 et suivants, relatifs à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de collecte, de transport par route, de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.

Délivre à la société « **NEGOCE PAPIERS CARTONS – N.P.C** » dont le siège social est situé **16, avenue Georges Mandel à Paris 16^{ème}**, enregistrée sous le numéro **318 746 377** récépissé de sa déclaration du **10 avril 2024**, relative à ses activités **de collecte, de transport par route, de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.**

La validité de ce récépissé est de **cinq ans** à compter de sa date de délivrance. Il doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

Pour le préfet de Police et par délégation,

La cheffe du pôle air, police animale et opérations funéraires

Lydia SILBANDE

